

Adhésions personnes morales

En tant qu'adhérent à l'Institut de la Concertation et de la participation citoyenne,

- Vous avez un droit de vote (une structure, une voix) aux Assemblées générales et vous pouvez voter pour l'élection des membres du Conseil d'Administration.
- Vous avez accès à tous les événements réservés aux membres de l'Institut de la Concertation.
- Si les événements sont payants, vous bénéficiez d'invitations à tarif réduit en nombre illimité, réservées à vos salariés ou élus.
- Sous réserve de votre accord, votre logo figurera sur le site de l'Institut de la Concertation à la page « Membres ».

Statut	Montant de la cotisation annuelle
Entreprises de moins de 10 salariés Entreprises de l'ESS Collectivités de moins de 10 000 habitants	100 €
Entreprises de 10 à 20 salariés Collectivités de 10 000 à 50 000 habitants	500 €
Entreprises de 20 à 50 salariés Collectivités de 50 000 à 500 000 habitants	1 000 €
Entreprises de plus de 50 salariés Collectivités de plus de 500 000 habitants	2 000 €
Membre bienfaiteur	Supérieur à 120% du montant correspondant ci-dessus



Bulletin d'adhésion personne morale

Je soussigné (nom, prénom) _____

agissant pour le compte de (structure) _____

adhère à l'Institut de la Concertation et de la participation citoyenne pour l'année _____

et reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association et y souscrire sans réserve.

Fait à _____ le _____

Règlement par chèque à l'ordre de l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne
ou par virement bancaire au compte dont les coordonnées suivent :

Code banque : 42559 Code Guichet : 10000 Numéro de compte : 08012537779 Clé : 83
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0125 3777 983